



États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2016 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 octobre 2016

Ottawa (Canada)

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2016. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possible et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat.



Nicole Proulx
Dirigeante principale des services corporatifs et
greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pascale Legault, CPA, CA
Dirigeante principale des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives au 31 mars 2015

(En dollars)	2016	2015
Actif		
Actifs financiers :		
Dépôts en main en fin d'exercice	- \$	294 \$
Montants à recevoir du Trésor	3 992 217	5 332 616
Comptes débiteurs et avances (note 4)	2 491 908	1 523 174
	6 484 125	6 856 084
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 460 124	6 262 137
Charges payées d'avance	460 212	473 279
	6 920 336	6 735 416
Total de l'actif	13 404 461 \$	13 591 500 \$

Passif et excédent cumulé

Passifs financiers :		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 253 893 \$	6 506 971 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 605 401	1 743 261
Indemnités de départ (note 6 b))	1 959 288	2 268 099
	9 818 582	10 518 331
Excédent cumulé	3 585 879	3 073 169
Total du passif et de l'excédent cumulé	13 404 461 \$	13 591 500 \$

Obligations contractuelles (note 9)

Éventualités (note 10)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(En dollars)	Budget (note 13)	2016	2015
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux	66 626 925 \$	60 255 792 \$	66 952 489 \$
Transports et communications	7 913 532	5 504 930	7 500 387
Services professionnels, accueil et repas	5 149 875	2 902 810	2 384 153
Machinerie et équipement (note 5)	1 477 355	296 865	754 817
Réparations et entretien	557 405	550 678	551 274
Mobilier et accessoires	849 781	579 434	687 771
Information et publications	629 578	531 308	609 846
Locations et permis	886 499	1 196 091	934 480
Divers	-	50 397	219 962
Transferts à des organisations externes	572 609	418 679	421 775
	84 663 559	72 286 984	81 016 954
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 8 a) :			
Locaux		15 332 884	14 973 148
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		4 485 174	4 759 833
Services d'indemnisation des accidents du travail		163 690	163 843
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		1 184 470	1 019 679
		21 166 218	20 916 503
Total des charges		93 453 202	101 933 457
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		668 956	196 611
Diverses recettes		12 093	14 389
Total des recettes		681 049	211 000
Coût de fonctionnement net		92 772 153	101 722 457
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		75 189 353	80 358 725
Variation des montants à recevoir du Trésor		(1 340 399)	3 457 599
Services reçus gratuitement (note 8 a))		19 981 748	19 896 824
Financement total fourni		93 830 702	103 713 148
Transfert à une autre entité parlementaire (note 12)		(545 839)	-
Excédent de l'exercice		512 710 \$	1 990 691 \$

Services reçus gratuitement : Bureau du vérificateur général (note 8 b))

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent cumulé

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(En dollars)	2016	2015
Excédent cumulé, en début d'exercice	3 073 169 \$	1 082 478 \$
Excédent de l'exercice	512 710	1 990 691
Excédent cumulé, en fin d'exercice	3 585 879 \$	3 073 169 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(En dollars)	2016	2015
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	92 772 153 \$	101 722 457 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 184 470)	(1 019 679)
Services reçus gratuitement (note 8 a))	(19 981 748)	(19 896 824)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(3 126)	(199 069)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	-	(20 846)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Dépôts en main en fin d'exercice	(294)	(4 008)
Comptes débiteurs et avances	968 734	612 655
Charges payées d'avance	100 947	261 203
Comptes créditeurs et charges à payer	214 579	(3 849 192)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 201	(27 386)
Indemnités de départ	256 036	579 172
	73 150 012	78 158 483
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 039 341	2 200 242
Encaisse nette provenant du Trésor	75 189 353 \$	80 358 725 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Il a quatre grandes fonctions : délibérer, légiférer, enquêter sur des dossiers d'intérêt national et représenter les intérêts des régions, des provinces et des minorités. Les sénateurs s'acquittent de ces fonctions soit individuellement depuis leurs bureaux soit collectivement dans le cadre des débats dans la Chambre du Sénat et de ses comités. L'administration du Sénat assure les services de soutien dont les sénateurs ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives versées aux commissions des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

(iii) Congés de maladie : Les employés ont le droit d'accumuler des congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces droits à ces congés de maladie ne deviennent pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les congés de maladie non utilisés au moment de la cessation d'emploi ne deviennent pas payables à l'employé et aucun montant n'a été comptabilisé à cet égard dans les présents états financiers. Les charges à payer qui s'y rapportent sont inscrites dans les états financiers du gouvernement du Canada.

h) Comptes de pension des parlementaires :

Les éléments d'actif et de passif des comptes de pension des parlementaires ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ces comptes sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

l) Biens patrimoniaux :

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Cette collection comporte des meubles, des œuvres d'art et des artefacts comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens et des chaînes de fonction. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars :

Type d'objet	Nombre
Meubles	1 362
Oeuvres d'art	393
Artefacts	4 811

m) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat du Canada reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2016	2015
Coût de fonctionnement net	92 722 153 \$	101 722 457 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 8 a))	(19 981 748)	(19 896 824)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 184 470)	(1 019 679)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	668 956	196 611
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	(3 126)	(199 069)
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	7 201	(27 386)
Diminution des indemnités de départ	256 036	579 172
Autres	654	(11 104)
	(20 236 497)	(20 378 279)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 039 341	2 200 242
Produits de l'aliénation d'immobilisations	-	(20 846)
Augmentation des charges payées d'avance	100 947	261 203
Transfert des charges payées d'avance à une autre entité parlementaire (note 12)	(114 014)	-
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages (note 11)	10 163	1 617 614
Crédits de l'exercice en cours utilisés	74 572 093 \$	85 402 391 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2016	2015
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	52 946 960 \$	58 432 359 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	19 592 251	21 899 098
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	5 839 704	6 622 198
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(3 806 822)	(1 551 264)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	74 572 093 \$	85 402 391

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2016	2015
Encaisse nette provenant du Trésor	75 189 353\$	80 358 725 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	668 956	196 611
Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages (note 11)	10 163	1 617 614
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH remboursable	118 881	(217 054)
Transferts des charges payées d'avance à une autre entité parlementaire (note 12)	(114 014)	-
Transferts de comptes créditeurs et charges à payer (note 12)	38 499	-
Autres	654	(11 104)
Variation des montants à recevoir du Trésor :		
Diminution des dépôts en main	294	4 008
Augmentation des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH remboursable)	(1 087 615)	(395 601)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(253 078)	3 849 192
	1 340 399	3 457 599
Crédits de l'exercice en cours utilisés	74 572 093\$	85 402 391 \$

4. Comptes débiteurs et avances :

	2016	2015
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	1 565 209\$	1 090 863\$
Autres comptes débiteurs	921 549	426 661
Petite caisse et avances	5 150	5 650
	2 491 908\$	1 523 174\$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût					
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs en cours de développement	Transferts à une autre entité parlementaire	Solde de clôture
Machinerie et équipement	4 758 153 \$	254 450 \$	(89 121) \$	-	(751 872) \$	4 171 610 \$
Matériel informatique	2 166 351	355 352	(73 853)	-	-	2 447 850
Logiciels	3 466 517	1 097 966	(260 015)	170 406	-	4 474 874
Mobilier et accessoires	3 795 359	179 856	(200 512)	-	(35 097)	3 739 606
Véhicules	342 109	12 460	-	-	-	354 569
Actifs en cours de développement	203 026	118 799	-	(170 406)	-	151 419
Améliorations locatives	550 072	20 458	-	-	-	570 530
	15 281 587 \$	2 039 341 \$	(623 501) \$	-	(786 969) \$	15 910 458 \$

	Amortissement cumulé					
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations		Transferts à une autre entité parlementaire	Solde de clôture
Machinerie et équipement	2 716 060 \$	349 228 \$	(88 946) \$		(132 873) \$	2 843 469 \$
Matériel informatique	1 354 558	229 447	(70 902)		-	1 513 103
Logiciels	2 453 928	306 068	(260 015)		-	2 499 981
Mobilier et accessoires	2 082 573	222 622	(200 512)		(338)	2 104 345
Véhicules	116 231	40 433	-		-	156 664
Améliorations locatives	296 100	36 672	-		-	332 772
	9 019 450 \$	1 184 470 \$	(620 375) \$		(133 211) \$	9 450 334 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Valeur comptable nette	2016	2015
Machinerie et équipement	1 328 141 \$	2 042 093 \$
Matériel informatique	934 747	811 793
Logiciels	1 974 893	1 012 589
Mobilier et accessoires	1 635 261	1 712 786
Véhicules	197 905	225 878
Actifs en cours de développement	151 419	203 026
Améliorations locatives	237 758	253 972
	6 460 124 \$	6 262 137 \$

L'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2016 est de 1 184 470 \$ (2015 – 1 019 679 \$).

Le total des crédits budgétaires prévus pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice clos le 31 mars 2016, comme l'indique l'état des résultats, est de 1 477 355 \$. Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'état de la situation financière (2016 – 2 039 341 \$) ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'état des résultats (2016 – 296 865 \$). À la suite de l'approbation d'une réaffectation budgétaire, le total des crédits parlementaires utilisés pour l'acquisition de machinerie et d'équipement immobilisé et non immobilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 est de 2 336 206 \$.

6. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Les employés du Sénat participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées sur l'inflation.

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. En 2015-2016, les cotisations du Sénat ont totalisé 4 025 308 \$ (4 526 935 \$ en 2014-2015), ce qui représente approximativement deux fois les cotisations versées par les employés.

La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

6. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2016	2015
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	2 268 099 \$	2 847 271 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	107 490	81 351
Prestations versées au cours de l'exercice	(416 301)	(660 523)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	1 959 288 \$	2 268 099 \$

7. Comptes de pension des parlementaires :

Les comptes de pension des parlementaires comprennent deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par le Sénat ont totalisé 3 091 073 \$ en 2015-2016 (3 360 351 \$ en 2014-2015) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. On peut trouver les détails de ces régimes dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

8. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes 8 a) et b).

a) Services reçus gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés comme suit à l'état des résultats du Sénat :

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

8. Opérations entre apparentés (suite) :

	2016	2015
Locaux	15 332 884 \$	14 973 148 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 485 174	4 759 833
Services d'indemnisation des accidents du travail	163 690	163 843
Total	19 981 748 \$	19 896 824 \$

b) Bureau du vérificateur général :

En juin 2015, le Bureau du vérificateur général (BVG) a complété sa vérification des dépenses de sénateurs pour les exercices clos le 31 mars 2012 et 2013. Les remboursements des dépenses effectués par les sénateurs figurent sous le poste « Remboursement de dépenses de l'exercice précédent ».

Suivant sa pratique usuelle, le BVG a fourni ces services professionnels gratuitement au Sénat. Le coût total de cette vérification, tel qu'établi et rapporté par le BVG, était de 23,4 millions de dollars, encourus lors des exercices 2013-2014, 2014-2015, et 2015-2016.

c) Autres opérations entre apparentés :

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à réduire les coûts en confiant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie pour les employés du Sénat, d'émission de chèques et de traduction offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

Comptes débiteurs et créditeurs avec d'autres organismes apparentés en fin d'exercice :

	2016	2015
Comptes débiteurs, ministères et organismes	1 565 209 \$	1 090 863 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	370 818	734 086

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

9. Obligations contractuelles :

Le Sénat du Canada a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2017	1 050 929\$
2018	389 893
2019	268 111
Total	1 708 933\$

10. Éventualités :

Une provision de 65 000 \$ a été comptabilisée au 31 mars 2016 en fonction de l'évaluation faite par le Sénat d'un passif éventuel découlant de réclamations et de litiges (2015 – 15 000 \$). L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

11. Paiements de transition pour la mise en place du paiement des salaires en arrérages :

Le Sénat a mis en œuvre les paiements des salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, des paiements ponctuels totalisant 1 617 614 \$ ont été versés aux employés et seront recouverts des employés à l'avenir. Les charges de l'exercice en cours pour les employés n'ayant pas reçu de paiement de transition en 2014-2015 ont totalisé 10 163 \$. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Sénat. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Sénat. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

12. Transfert à une autre entité parlementaire :

Conformément à la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2015*, le Sénat du Canada a transféré, le 23 juin 2015, la responsabilité des services de sécurité au Service de protection parlementaire (SPP), y compris la responsabilité de gestion des actifs et passifs liés à ces services. Le SPP est chargé des questions concernant la sécurité physique dans l'ensemble de la Cité parlementaire et sur les terrains de la Colline du Parlement. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont responsables de cette nouvelle entité ainsi que de son orientation générale en matière d'élaboration des politiques. Le Sénat du Canada a donc transféré les actifs et passifs qui suivent au SPP le 23 juin 2015, et leur solde ne figure pas au total de l'actif et du passif du Sénat au 31 mars 2016.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

(En dollars)

12. Transfert à une autre entité parlementaire (suite) :

Actif	
Immobilisations corporelles (valeur comptable nette) (note 5)	653 758
Charges payées d'avance	114 014
Total des actifs transférés	767 772
Passif	
Indemnités de vacances et congés compensatoires	130 659
Indemnités de départ	52 775
Comptes créditeurs et charges à payer	38 499
Total des passifs transférés	221 933
Total transféré à une autre entité parlementaire	545 839 \$

13. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont présentées à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses du Sénat.

14. Données comparatives :

Certaines données comparatives de 2014-2015 ont été reclassifiées afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2015-2016.